



**INSTITUT POUR LE TRANSPORT PAR BATELLERIE
asbl
INSTITUUT VOOR HET TRANSPORT LANGS DE BINNENWATEREN
vzw**

**RAPPORT ANNUEL
2010**

Drukpersstraat 19 Rue de la Presse – Brussel 1000 Bruxelles
Tel.: + 32 (0)2 217.09.67 - Fax: + 32 (0)2 219.91.86
E-mail: itb-info@itb-info.be
www.itb-info.be

TABLE DES MATIERES

I. Introduction

I.1 Préface	5
-------------------	---

II. Composition

II. 1 Assemblée générale	6
II. 2 Conseil d'Administration	8
II. 3 Commissaire	8
II. 4 Personnel	8

III. Activités

Résultats du plan opérationnel 2010	9
---	---

IV. Plan opérationnel 2011

Aperçu des activités pour 2011	11
--------------------------------------	----

V. Aspects économiques

Flotte et prestations au 31/12/2010	12
---	----

VI. Réglementations

VI.1. Réglementation 2010	13
VI.2 Jurisprudence 2010	14

Annexes :

1. Tableau de synthèse des actions du plan opérationnel 2011
2. Règlements consolidés
3. Document comptable établi par CFA scrl
4. Rapport du commissaire KPMG Vias
5. Projet de budget 2011

I. Introduction

Pour l'ITB, devenu l'institution nationale belge dans le cadre de la Convention relative aux déchets survenant en navigation intérieure et rhénane, reconnue par les gouvernements fédéral et régionaux, l'année 2010 a signifié une importante période de transition pour s'adapter à de nouvelles méthodes de travail et de délivrance de services directs à la clientèle « batelière ». Pour assurer ce nouveau rôle, le personnel de l'institut a dû suivre des formations spécifiques et participer à plusieurs réunions internationales pour mettre en œuvre les procédures d'ouverture d'Eco-comptes et de délivrance d'Eco-cartes ainsi que la distribution des terminaux auprès des avitailleurs afin de faire fonctionner le système à partir de janvier 2011.

Malgré le surcroît de travail résultant de ce qui précède, l'institut a poursuivi ses activités de recherche scientifique et économique, notamment en organisant, avec le support logistique du Benelux et en collaboration avec « Promotie Binnenvaart Vlaanderen » et la Direction de la Promotion des Voies Navigables et de l'Intermodalité, une table ronde qui a fait le point sur la situation économique du secteur de la navigation intérieure à la lumière de l'expérience de cinq grandes institutions financières. La synthèse de ce débat inédit a fait l'objet de l'ITB-Info du 4^{ème} trimestre 2010.

L'utilisation des nouvelles technologies et le développement du site internet de l'ITB ont permis de modifier radicalement le fonctionnement du Centre de documentation qui n'était plus guère fréquenté et d'ainsi affecter les moyens disponibles aux nouvelles activités de l'institut.

Il convient encore de souligner que suite à une modification du système de comptabilité de l'Etat, le Service Public Fédéral Mobilité et Transports et l'ITB ont convenu, avec l'accord de Monsieur le Secrétaire d'Etat, de permettre l'encaissement direct des redevances relatives à la délivrance des licences d'exploitation sur un compte financier de l'ITB. Dès réception des sommes dues sur ce compte, la délivrance desdites licences se fera par les services du SPF. Cette nouvelle procédure renforcera les contacts entre le secrétariat de l'ITB et les services de l'administration.

L'asbl remercie vivement tous ceux qui lui ont permis d'atteindre les objectifs et les défis nouveaux qu'elle s'est fixés dans son plan opérationnel 2010.

Le Comité de direction

II. Composition après l'Assemblée Générale du 25 juin 2010

II 1. ASSEMBLEE GENERALE

1.1. Membres effectifs

Du côté du Ministre

CROO Henk
de DIEU Jacques

GODIN Victor
HEYNDERICKX Jozef *
HOUTMEYERS Jean-Claude*

LEJEUNE Charles

PARMENTIER Yves

VERSCHUEREN Herman*
VANDEN BOSCH Marcel
WIJNAKKER Raoul

Du côté de la Profession

BAUWENS Amand

DE GRAVE Herman

KEGELS-HEYLEN Françoise

MICHON Robert
PARMENTIER Octaaf

POPPE Corina*
ROLAND Pierre
ROLAND Pascal*
SEVERYNS François
VAN LANCKER Christiaan*

* Membres du Conseil d'Administration

1.2. Membres adhérents

- Fédération belge d'Organisateurs de Transports Fluviaux asbl, Anvers
- Algemene Schippersbond asbl, Anvers
- Euroports Terminals Antwerp NV – Division Fleet, Anvers*
- Carmeuse, Liège*
- Mr M. Wijffels, Avocat, Anvers
- Bank J. Van Breda & C°, Anvers*
- Belgische Transportarbeidersbond, Anvers
- Vereniging der Belgische Reders voor Binnen- en Rijnvaart vzw, Anvers
- Algemeen Actiecomité der Belgische Binnenscheepvaartorganisaties vzw, Anvers
- Association des Maîtres Bateliers de Liège, Limbourg, Namur et Charleroi, asbl, Liège
- Groupement des Maîtres Bateliers et Artisans des Provinces de Liège, Limbourg, Namur et Hainaut, Xhoris
- Bond van Eigenschippers vzw, Bruges
- Ons Recht, Anvers
- Notre Droit, Wanze
- Unie van Agenten van Rijnrederijen, Anvers
- Unie der Continentale Vaart vzw, Anvers
- Veritas, Anvers*
- Beroepsvereniging voor Binnen- en Rijnvaart, Anvers
- Mr A. Vandamme, Avocat, Bruxelles
- Particuliere Tankvaart Vereniging, vzw, Zoersel
- De Schroef vzw, Anvers
- Koninklijk Technisch Atheneum Zwijndrecht, sectie "Cenflumarin", Anvers
- EuroClass nv, Bruges*
- Ecole Polytechnique de Huy – CEFA Batellerie, Huy
- L'Alliance Batelière de la Sambre Belge, Thuin*
- Port de Bruxelles, Bruxelles
- Meuse et Sambre sa, Namur-Beez*
- Havenbedrijf Gent AGH, Gand
- Mr L. Van De Vel, Directeur-général honoraire du Ministère des Communications, Anvers.
- Mr L. Poppe, Anvers
- Les Amis de la Plaisance de Péruwelz, Béclers
- La Fonderie asbl, Bruxelles
- Compagnie Française de Navigation Rhénane, Anvers*
- Provinciale Hogeschool Limburg, Hasselt
- Belgibo sa, Anvers*
- SCR Sibelco sa, Anvers*
- Mr A. Poppe, Merksem
- ACV-Transcom, Anvers
- Mr G. De Latte, Conservateur des hypothèques batelières, Anvers
- Mr J-C. De Baere, Anvers
- ADW - assurances, Merksem*
- Lalemant nv, Gand *
- Mr N. Berx, Liège
- Mr M. Joseph, Directeur-général honoraire du SPF Mobilité et Transports, Kessel-Lo
- Mr A. Biesemans, Diest
- Port autonome de Charleroi, Charleroi
- Gemeentelijk Havenbedrijf Antwerpen, Anvers
- Mr R. Dagnelie, Thuin
- Somef, Liège*
- Stephane Bvba, Berchem*

* Membres adhérents à finalité commerciale

II 2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>Président</u> :	VERSCHUEREN Herman, membre effectif
<u>Vice - Présidents</u> :	VAN LANCKER Christiaan, membre effectif ROLAND Pascal, membre effectif
<u>Administrateur délégué</u> :	HOUTMEYERS Jean-Claude, membre effectif
<u>Administrateurs</u> :	HEYNDERICKX Jozef, membre effectif KERKHOF Joris OPDELOCHT Roger PARMENTIER Marc PIUS Gaston POPPE Corina, membre effectif STRAATMAN Evert VAN DEN ABEELE Dirk VAN DEN BORRE Koen VANDEWEGHE Erik VANLUCHENE Christiane VAN OVERLOOP Geert
<u>Commissaire - réviseur</u> :	MERTENS Joris, KPMG Vias

II 3. COMITE DE DIRECTION

HOUTMEYERS Jean-Claude, Administrateur délégué
VERSCHUEREN Herman, Président du Conseil d'Administration
ROLAND Pascal, Vice-Président
VAN LANCKER Christiaan, Vice-Président

II 4. PERSONNEL

SWIDERSKI Frédéric, Conseiller économique
VAN PEETERSSEN Walter, Conseiller juridique
ROELS Dominique, comptabilité et administration
VANNIEUWENHOVEN Christine, secrétariat et traduction
SKOWRON Joanna, secrétariat et traduction

III. Activités – Résultats du Plan opérationnel 2010

4 AXES STRATEGIQUES

OBJECTIF STRATEGIQUE A : Rendre le marché transparent pour le secteur

SA1 – Initiatives concertées en rapport avec la situation du marché de la navigation intérieure (5.000 €)

Après le succès de celle de 2009, une seconde table ronde a eu lieu le 22 octobre 2010 dans le cadre des travaux de la Commission Economique avec le concours des institutions financières. Cette manifestation a permis un échange constructif entre les acteurs directement concernés par la problématique du financement des entreprises de navigation intérieure et les représentants de la profession. La DPVNI et la PBV y ont été associés.

Une initiative pour une manifestation prônant une approche internationale et multimodale a été envisagée par les instituts (ITLB-IBOT-ICB et ITB) dans le cadre des activités du Benelux (GIBET) mais sans concrétisation.

Une réunion du groupe d'experts en matière d'observation du marché européen de la navigation intérieure s'est tenue en mars 2010 à l'ITB.

SA2 – Réalisation de travaux économiques en adéquation avec les attentes du secteur (enquêtes de conjoncture / évolution des paramètres de coût et de prix) (5.000 €)

Une intégration dans le site internet d'un formulaire électronique relatif à l'enquête de conjoncture trimestrielle a été effectuée en vue de permettre le recours aux NTIC pour l'envoi des informations. Une approche individualisée avec les bureaux comptables spécialisés a de nouveau été initiée par le secrétariat préalablement à la réunion annuelle relative au forfait en vue d'actualiser le baromètre d'évolution des prix et coûts en navigation intérieure en y intégrant également d'autres catégories de bateaux. Malheureusement, sans résultats concrets.

OBJECTIF STRATEGIQUE B : Soutenir la politique de transport de l'autorité en général et du SPF Mobilité et Transport en particulier

SB1 – Collaboration à l'élaboration d'une banque de données des questions d'examen (5.000 €)

Plusieurs réunions techniques ont été tenues avec les représentants du secteur et du SPF Mobilité et Transports. Un premier catalogue de 700 questions a été élaboré dans les deux langues pour être intégré dans le système informatique du SPF qui servira pour les examens. Un deuxième catalogue est en préparation et sera prêt dans les deux langues pour fin 2011.

SB2 – Préparation de la procédure de perception directe de la licence d'exploitation (2.500 €)

Etant donné que le SPF a introduit un nouveau système comptable, l'encaissement des montants des licences d'exploitation se fera directement sur un compte de l'ITB. Les licences seront toujours délivrées par le SPF qui se charge également de l'envoi des avis de paiement. Le transfert des comptes est prévu pour le 1^{er} janvier 2011. L'ITB assurera un suivi permanent avec les services du SPF pour la perception des redevances et la délivrance concomitante des licences d'exploitation.

OBJECTIF STRATEGIQUE C : Améliorer la prestation des services aux entrepreneurs de navigation intérieure

SC1 - Actualiser et optimaliser les manuels (5.000 €)

L'actualisation des manuels sera faite sur base de la législation consolidée. Etant donné que ses consolidations sont effectuées en 2010, la mise à jour des manuels pourra se faire pour le 31 décembre 2011. Les manuels seront également adaptés au nouveau catalogue de questions d'examen qui sera utilisé par le SPF Mobilité et Transports après informatisation de son système d'examen. L'ITB prêtera également sa collaboration à l'élaboration de ce catalogue de questions (voir SB1).

SC2 – Vulgarisation de la législation en navigation intérieure (2.500 €)

L'installation d'une banque de données « stradalex » permettra à l'ITB de mettre aussi bien la législation que la jurisprudence à la disposition de la navigation intérieure via le site internet de l'ITB. En suivant le lien, les textes intégraux - tant de la législation que des procès et arrêts prononcés par les tribunaux et les cours – seront mis à disposition.

Les textes des lois publiés seront intégrés dans les textes originaux (consolidation de la législation).

OBJECTIF STRATEGIQUE D : Convention déchets en Navigation Intérieure

SD1 – Exécution du rôle d'institution nationale au plan administratif et fonctionnel (10.000 €)

Dans le cadre des activités d'Institution Nationale, l'ITB a organisé au plan administratif le système uniforme de perception de la rétribution d'élimination via le système électronique de paiement EPS-CDNI (formation de deux jours en Allemagne et mise en œuvre pratique).

Une approche fonctionnelle a été mise en place pour toutes les démarches à entreprendre dans le cadre de la gestion de cette activité spécifique financée par les autorités régionales et supervisée par un groupe pilote préparatoire (PRE SGP) dont le secrétariat a été assuré par l'ITB. Cette phase a nécessité une concentration de moyens techniques et humains importants en 2010 avec comme corollaire une réorganisation interne avec la suppression du Centre de documentation.

La représentation de l'Institution Nationale a pour sa part requis une présence régulière de l'ITB au sein d'Instances tant nationale (SGP) qu'internationales (IIPC-CINNA, CPC, ED/G) en vue de permettre un suivi organisationnel des opérations liées à ce système uniforme de perception.

La communication vers les divers acteurs a été aussi une action primordiale en 2010 par la tenue de trois sessions d'informations (Anvers, Gand et Liège) complétées de publication de renseignements via le périodique ITB-Info ainsi que la création d'un site internet dédié spécifiquement à cette activité intégrée au site général de l'ITB (www.cdni.be).

Au 31.12.2010, on peut dénombrer environ 500 eco-comptes ouverts auprès de l'Institution nationale belge. En ce qui concerne la mise en œuvre du système de perception, 32 terminaux ont été mis à la disposition de 9 avitailleurs et 9 autres avitailleurs suivent la procédure écrite.

SD2 – Réalisation d'un manuel informatif sur la Convention déchets (10.000 €)

L'ITB a diffusé largement en 2010 des informations concernant les divers volets de la Convention Déchets en Navigation Intérieure vers les divers acteurs concernés (bateliers, avitailleurs, stations de réception, autorités, Police de la Navigation, ...).

Dans cet objectif précis, une édition bilingue d'un manuel explicatif des divers aspects de la CDNI (Volets A, B et C) a été élaborée dans le souci de mettre des renseignements pratiques à disposition des utilisateurs. Une diffusion de ce document est programmée pour 2011 dès que les textes réglementaires consolidés seront disponibles.

IV. Plan Opérationnel pour l'année 2011

A. Rendre le marché transparent pour le secteur

- A1 - Observation du marché - Collaboration au niveau international
- A2 - Suivi des réunions internationales en ce qui concerne la politique de capacité
- A3 - Rapports trimestriels de la flotte et des activités sur les voies navigables belges
- A4 - Enquêtes de conjoncture
- A5 - Indices du prix de revient
- A6 - Concertation avec le secteur bancaire

B. Soutenir la politique de transport

- B1 - Examen de l'amélioration de la politique de soutien fédérale
- B2 - Collaborer à l'élaboration de la banque de données de questions
- B3 - Collaborer à l'organisation des examens de capacité professionnelle
- B4 - Collaboration au projet de révision du droit de la navigation

C. Améliorer la prestation des services au secteur de la navigation intérieure

- C1 - Adaptation des manuels en fonction de l'organisation des examens
- C2 - Soutien de la représentation internationale du secteur
- C3 - Mise à disposition de la législation sur la navigation intérieure sous forme lisible et consolidée
- C4 - Mise à disposition d'informations sur les conditions d'affrètement
- C5 - Communication d'informations importantes via l'ITB-Info et le site internet
- C6 - Soutien des organisations sociales du secteur

D. Rôle exécutif de l'institution nationale dans le cadre de la Convention

- D1 - Représentation internationale de l'Institution nationale
- D2 - Mise au point des aspects financiers : convention, frais de fonctionnement, préfinancement
- D3 - Collaboration à la mise en œuvre des mesures d'exécution belges
- D4 - Guide CDNI.

Tableau de synthèse des actions du plan opérationnel 2011 (annexe 1)

V. Aspects économiques

Un des objectifs principaux de l'institut consiste en la fourniture périodique d'informations économiques sur l'activité de transport de marchandises par voie navigable.

Sur base de ces données, on peut procéder à une analyse des paramètres primordiaux de l'évolution du secteur de la navigation intérieure que constituent tant l'offre de cale que les prestations de transport de marchandises.

1. La flotte belge de navigation intérieure

Au 31 décembre 2010, la flotte d'entrepreneurs de navigation intérieure domiciliés en Belgique était composée comme suit :

- 1.083 bâtiments à cargaisons sèches d'une capacité totale de 1.533.638 tonnes;
- 226 bateaux citernes offrant un port en lourd total de 359.208 tonnes;
- 115 pousseurs de 51.444 kW de puissance.

Soit un total de 1.424 bâtiments de navigation intérieure avec une capacité totale de 1.896.368 tonnes et une puissance globale de 748.585 kW.

(source : SPF Mobilité et Transports – DG Transports Terrestres - Direction Navigation intérieure)

2. Les prestations de transport

Sur base des données recueillies , en collaboration étroite avec les gestionnaires des voies navigables, les ports et le Service Public Fédéral Mobilité et Transports, on constate une hausse tant des volumes de marchandises chargées que déchargées pour 2010 par rapport à 2009 (+ 12% tant pour les chargements que les déchargements).

Au cours de l'année 2010, 80,737 millions de tonnes de marchandises ont été chargées (+ 12% par rapport à 2009 et + 34% par rapport à 1998) et 100,335 millions de tonnes de marchandises déchargées (+ 12% par rapport à 2009 et + 35% par rapport à 1998) par des bateaux de navigation intérieure sur les voies navigables belges.

Par ailleurs, les catégories NST 3 «produits pétroliers », NST 6 «minéraux et matériaux de construction» et NST 9 «Autres marchandises» constituent les catégories de marchandises les plus importantes et représentent plus de 60% des quantités totales chargées et déchargées.

Par comparaison avec 2009, toutes les catégories de marchandises ont connu une évolution positive au cours de l'année 2010.

En ce qui concerne les chargements, une forte croissance est notée dans les engrais, les produits métallurgiques, les produits agricoles, les produits chimiques, les denrées alimentaires et dans une moindre mesure, les produits pétroliers, les matériaux de construction, les minerais, les autres marchandises et les combustibles solides.

En ce qui concerne les déchargements, on constate une réelle croissance de toutes les catégories, à l'exception des produits pétroliers et des matériaux de construction qui sont stables.

(Sources : Gemeentelijk havenbedrijf Antwerpen; Service Public de Wallonie - D.G.O. Mobilité et Voies hydrauliques; NV De Scheepvaart; Waterwegen en Zeekanaal NV; Havenbedrijf Gent agh en Maatschappij van de Brugse Zeevaartinrichtingen NV)

VI. Réglementations

Depuis le 20 juin 2008, l'ITB dispose d'un site internet de haute performance. En surfant vers www.itb-info.be vous pouvez consulter - dans les deux langues - aussi bien une section réglementation (nationale et internationale) qu'une section législation. En cliquant sur la mention soulignée de la publication, vous ouvrez le document avec le texte intégral. Dans une annexe séparée vous trouverez les règlements consolidés. (annexe 2)

Pour la réglementation de la CCNR nous vous recommandons le site internet www.ccr.zkr.org.

VI.1 Réglementation 2010

DATE	TITRE	PUBLICATION
Le 29 décembre 2010	Version consolidée de la loi du 5 mai 1936 sur l'affrètement fluvial	Publication I.T.B. sous réserve
Le 29 décembre 2010	Version consolidée de la loi du 8 juillet 1976 relative à la licence d'exploitation des bâtiments de navigation	Publication I.T.B sous réserve
Le 29 décembre 2010	Modifications de la loi du 8 juillet relative à la licence d'exploitation - puissance du moteur en kilowatt	M.B. du 31 décembre 2010, 83521
Le 29 décembre 2010	Modifications de la loi du 5 mai 1936 sur l'affrètement fluvial - surestaries	M.B. du 31 décembre 2010, p 83522
Le 30 septembre 2010	A.R. rendant obligatoire la C.C.T. du 1 juin 2010 - relative à l'allocation de chômage complémentaire	M.B. du 5 novembre 2010, p 66298
Le 19 juin 2008	Loi portant assentiment à la CDNI - mise en oeuvre du système de financement de la réception et de l'élimination de déchets huileux et graisseux survenant de la batellerie.	M.B. du 27 septembre 2010, p 59040 e.s.
Le 13 juin 2010	A.R. rendant obligatoire la C.C.T. du 19 novembre 2009 - fixation de la forme e du contenu du contrat de travail dans la batellerie	M.B. du 10 août 2010, p 51223
Le 13 juin 2010	A.R. redant obligatoire la C.C.T. du 24 septembre 2009 - fonds de sécurité d'existence	M.B. du 10 août 2010, p 51226
Le 16 mars 2010	A.R. portant approbation de la résolution 2007-I-10 du CCR relative au Règlement des patents du Rhin	M.B. du 21 mai 2010, p 31.406
Le 4 mars 2010	Arrêté de Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capital portant adoption du règlement régional de police du canal et du Port de Bruxelles	M.B. du 16 mars 2010, p 16560 e.v.
Le 25 janvier 2010	Règlement nr 164/2010 de la commission relatif aux spécifications techniques du SIF harmonisés sur les voies navigables communautaires.	PB L 57 du 6 mars 2010, p 1
Le 4 février 2010	Annoncer des marchandises dangereuses aux autorités nautiques	M.B. du 2 mars 2010, p 13580

VI.2 Jurisprudence 2010

DATE	TITRE	PUBLICATION
Le 1 mars 2010	Prescription annuel - loi sur l'affrètement fluvial - se comte en jours	Droits europeen des transport 2010 p 608
Le 21 avril 2009	La puissance du moteur de propulseur d'étrave n'este pas prise en compte pour établir le montant de la limitation de responsabilité	Droits europeen des transport 2010 p 615
Le 5 mai 2008	Transport par voie navigable - Prescription (6 mois) - International (un an) - Ddélictuelle 3 années	T.B.H. 2009/10 décembre 2009
Le 11 janvier 2007	Pollution par hydrocarbure - Le propriétaire d'un bateau d'intérieur peut se prévaloir de la limitation de responsabilité - convention LLCM	T.B.H. 2008/7 - septembre 2008
Le 27 novembre 2006	Dégradation d'une écluse - Le batelier ne doit pas s'attendre à ce que le bord de porte d'écluse dépasse, par manque d'entretien	RDC 2008/7 - septembre 2008
Le 12 mai 2005	Avarie - Il est de l'essence d'une voie navigable d'être exempte de tout obstacle - responsabilité du gardien du voie navigable	Arrêt de la Cour de Cassation
Le 14 janvier 1998	Affrètement contrat et contrat de transport - Commissionnaire-expéditeur - demi-fret	_JPA 2000, p 429 e.s.
Le 10 mai 2005	Liberté de la navigation intérieure - droit social	_R.W. 2008-2009 p 725
Le 12 mai 2004	Abordage - Article 9 par 4 dur règlement spécial sur L'escaut inferieur - règles de priorité - le bâtiment traversant la passe est obligé de céder le passage - règle d'application générale - infractions aux disposition règlementaires par le bateau créancier de la priorité, sans indice - responsabilité du bâtiment qui traverse la passe.	JPA, 2005 p 247 e.v.
Le 16 octobre 2000	Transport fluvial - chargement de marchandises infestées - protestation justifiée du batelier - art. 8 de la loi du 5 mai 1935 sur l'affrètement fluvial	JPA, 2001 p 297 e.v.
Le 30 janvier 2002	L'extinction de marchandises en feu concerne l'administration de la marchandise, non celle du navire - fautes et omissions dans les opérations d'extinciton - responsabilité du transporteur - exonération du chef d'incendie non applicable	JPA, 2004 p 31 e.v.
Le 19 mai 2003	Abordage - le convoi pousse constitue une entité - responsabilité in solidum du propriétai-	JPA, 2004 p 151 e.v.

	re du pousseur et du bateau poussé vis-a-vis du tiers pour la totalité du dommage	
Le 5 mai 2008	Navires et bateaux - dragueur autonome, faisant ou destiné a faire habituellement dans les voie d'eau interieures des opérations lucratives de navigation - est un bateau d'intérieur, au sens de l'art. 271 de la loi maritime	JPA 2008 p 134 e.v.
Le 9 février 1998	Transport fluvial - faute dans les opérations de chargement du bateau non constitutive de la faute dans la navigation visée à l'article 32 de la loi du 5 mai 1936	JPA 1999 p 107 e.v.
Le 20 décembre 2007	Navigation - voies navigables - niveau d'eau garanti sur toute l'étendu de la voie navigable du canal maritime de Bruxelles-escaut - s.a. Voies navigables et canal maritime.	JPA 2008 p 268 e.v.
Le 2 juin 2003	Abordage - heurt d'un bateau avec un objet fixe (duc d'albe) - ne tombe pas sous l'article 256 in fine de la loi maritime - derive d'un convoi pousse et heurt d'un duc d'albe - faute commise a bord du dit convoi - passage non fautif d'un autre bâtiment - prescription de l'article 270, al 1 de la loi maritime non applicable	JPA 2008 p 3 e.v.
Le 20 décembre 2004	Transport fluvial - art. 32 de la loi du 05.05.1936 - distinction entre les fautes dans l'administration du bateau et les fautes dans l'administration de la marchandises;	JPA 2006 p 131 e.v.
Le 15 avril 1999	Autorités portuaires - gardiennes de l'eau - huile dans l'eau du dock - responsabilité pour les frais de nettoyage et autres dommages	Droit Européen des Transport 2000 p 117 e.v.
Le 28 février 1996	Transport - marchandises - dommage au bâtiment par le contact avec la cargaison	R.W. 1996-97 p. 193 e.v.

Conformément aux lois et aux statuts, vous êtes priés de bien vouloir :

- approuver le présent rapport;
- approuver les comptes des recettes et des dépenses concernant l'année 2010 et en donner décharge au Conseil d'Administration;
- prendre connaissance du rapport du commissaire;
- prendre connaissance du projet de budget pour l'année 2011 et l'approuver.

Le Conseil d'Administration

Bruxelles, le 24 juin 2011